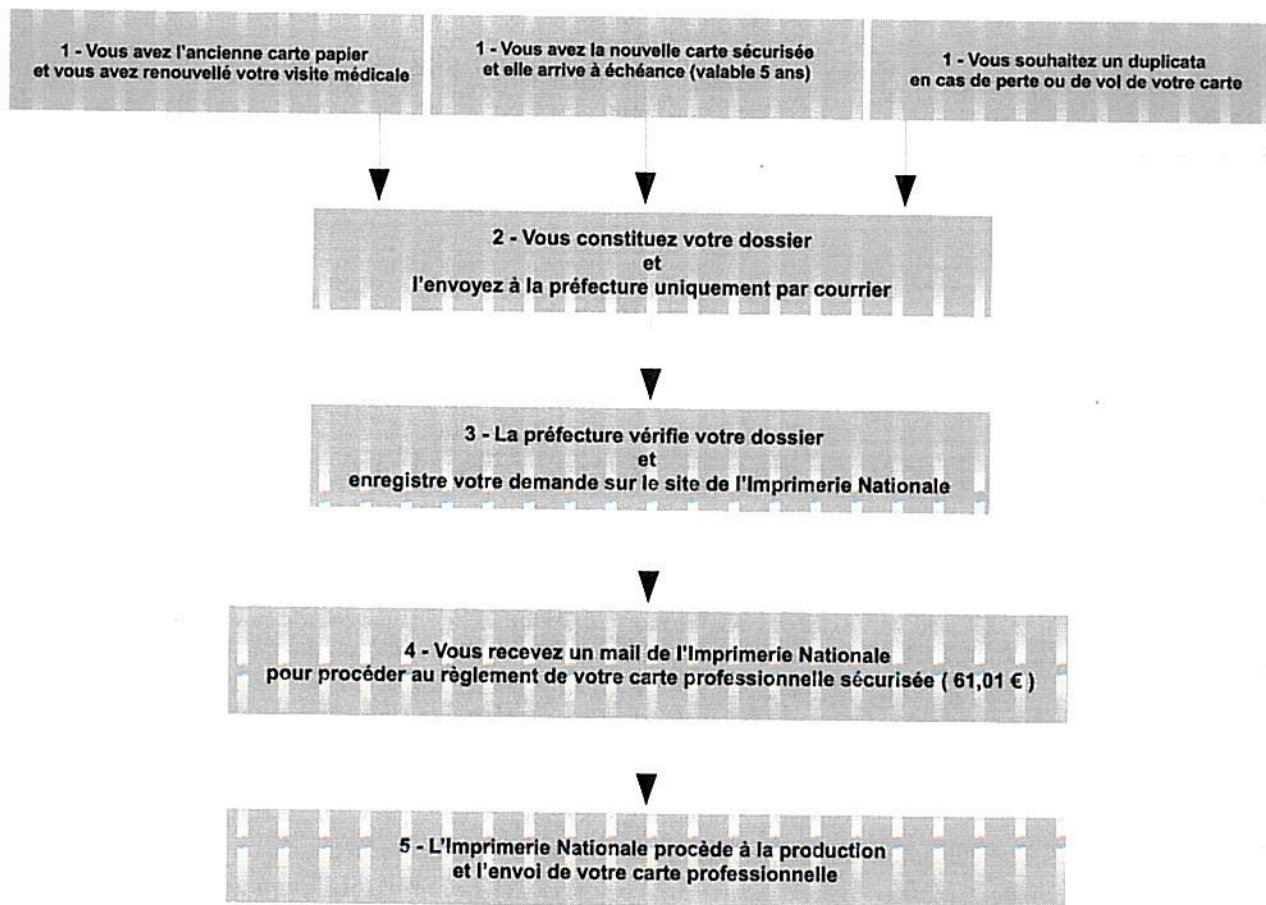


PRÉFET DE LA MANCHE

**PROCEDURE
DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE
DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT
RENOUVELLEMENT OU DUPLICATA**





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

PROCEDURE DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT PREMIERE DEMANDE

1 - Vous avez acquis l'expérience professionnelle nécessaire

1 - Vous avez réussi l'examen professionnel

2 - Vous constituez votre dossier
et
l'envoyez à la préfecture uniquement par courrier

3 - La préfecture vérifie votre dossier
et
enregistre votre demande sur le site de l'Imprimerie Nationale

4 - Vous recevez un mail de l'Imprimerie Nationale
pour procéder au règlement de votre carte professionnelle (61,01 €)

5 - L'Imprimerie Nationale procède à la production
et l'envoi de votre carte professionnelle



BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mél. : prefecture@manche.gouv.fr
Heures d'accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi (bureau des migrations et de l'intégration) : de 8 h 30 à 12 h 30
www.manche.gouv.fr

Accueil général ouvert les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 17 h 00